



Refonte du cadre réglementaire de la perliculture en Polynésie française

ENSEMBLE, ŒUVRONS POUR UNE PERLICULTURE DURABLE

► Une restructuration de la filière perlicole pour une production mieux organisée et une offre maîtrisée

► Des outils de suivi et de régulation de la production pour une bonne gestion des lagons dans une démarche de développement durable

► Une diversification des produits perliers de Polynésie française et une certification de la perle de culture de Tahiti pour une stratégie de commercialisation plus adaptée aux marchés

► Un nouveau mode de gouvernance pour placer les professionnels au cœur du pilotage de la filière

► Un partenariat affirmé entre les pouvoirs publics et les opérateurs privés pour une plus grande transparence et une gestion plus efficace de la filière

Ces nouvelles règles visent à garantir une bonne gestion de la ressource et une organisation optimale de la filière, dans le respect des personnes et la préservation de l'environnement.

Réf. : Loi du Pays n°2017-16 du 18 juillet 2017 et ses arrêtés d'application



PROFESSIONNELS ET ACTEURS DU SECTEUR, VOUS ÊTES CONCERNÉS

La Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM), votre partenaire pour vous assister dans vos démarches.

Pour plus d'informations :

www.ressources-marines.gov.pf



DIRECTION DES RESSOURCES MARINES ET MINIÈRES

Boite postale 20 - 98 713 Papeete - Tahiti - Polynésie française

Tél. : (+689) 40 50 25 50 - Fax : (+689) 40 43 49 79

drm@drm.gov.pf - [ressourcesmarines](https://www.ressourcesmarines.pf)

